

savoir, leurs vertus, que le chef suprême appelle auprès de lui pour former son sénat, comme autrefois Moïse se faisait assister par les soixante-dix anciens dans le gouvernement d'Israël.

De tout temps, les Souverains-Pontifes, modèles de prudence et d'humilité, s'étaient entourés de conseillers. C'était d'abord les prêtres et les diacres de Rome, comme on le voit par des lettres de saint Cyprien adressé à ce clergé. Ensuite, les évêques voisins y furent comptés. Le nombre varia à plusieurs reprises. Sixte V le fixa à soixante-dix. — Leur dénomination de cardinaux nous donne une idée des hautes fonctions de ces principaux dignitaires de la cour pontificale, sur le concours et l'appui desquels porte le gouvernement de l'Eglise.

Lorsque le Saint-Siège vient à vaquer, ce sont eux qui sont chargés d'élire le nouveau pape, et, en attendant, de régler les affaires les plus urgentes. Mais leur office ordinaire est de former le conseil du Saint-Père. Cet office, ils le remplissent dans les consistoires, c'est-à-dire dans ces augustes assemblées où le Pape confère des intérêts de l'Eglise avec ces hommes de sa droite. Mais c'est surtout dans les différentes Congrégations romaines qui leur sont assignées.

* * *

Parmi ces comités, se trouve d'abord celui de l'Inquisition qui juge les doctrines, les livres et les personnes, en tout ce qui concerne la pureté de la foi. La tâche d'examiner les livres et de faire une liste de ceux qui après examen sont défendus, comme mauvais ou dangereux, appartient à une autre Congrégation : celle de l'Index. A l'une et à l'autre, les papes ont communiqué le pouvoir de porter des décrets obligatoires sous peine de péché grave.

Afin de faciliter ensuite la diffusion de la foi, ils en établirent une autre : la Propagande, chargée de régler toutes les affaires ecclésiastiques des pays de missions. Par pays de missions, on entend non seulement ceux où la foi ne fait que naître, mais tous ceux où l'organisation des diocèses est encore incomplète, cù elle n'est pas en tout conforme aux lois générales. Les diocèses peuvent donc dépendre de la Propagande de deux manières : ou bien parce qu'ils sont en voie de formation, ou bien parce que la formation étant achevée, ils ont été troublés par les orages du schisme et de l'hérésie.